

# En Bref Tarentaise

## L'édito de la Mairie

Bonjour,

Après un été enflammé par les jeux olympiques et les nombreuses médailles remportées par la France, après une rentrée déstabilisée par la classe politique et la cohésion nationale mise à mal, il est important de se rappeler le bonheur que nous avons de vivre dans un environnement préservé.

Nous avons eu la chance de ne pas être touchés par les inondations d'octobre dernier, pour autant n'oublions pas tous ceux éprouvés par les fortes intempéries en France comme à l'étranger. Au plus près de nous, sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat, certains villages ont été fortement éprouvés par les pluies diluviennes, en conséquence nous avons souhaités leur apporter notre soutien, pour cela nous avons mis à leur disposition le matériel et l'employé communal afin de rendre praticable, au plus vite, leurs routes communales.

Aussi sachons apprécier la douceur de vivre à Tarentaise en pensant aux réelles difficultés que rencontrent bon nombre de nos concitoyens et n'oublions pas que l'authenticité, la bienveillance et l'entraide sont les clefs d'un village où il fait bon vivre.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.



## Eau et assainissement



Des détériorations sur la conduite d'eau pluviale sont constatées entre l'école et la station d'épuration, il sera donc demandé rapidement un devis pour remise en état.

Concernant la station d'épuration, les orties ont envahies récemment les bassins, sur les conseils de la MAGE (organisme de suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif) un dispositif imaginé et réalisé en interne, pour un coût largement inférieur au devis présenté par l'entreprise spécialisée a été mis en place. Il permettra de noyer les bassin dès le printemps 2025, afin de favoriser la repousse des roseaux.

Devenir de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement :

Une proposition de loi votée au Sénat le 17 octobre 2024 stipule que les communes pourraient librement confier, en tout ou partie, les compétences "eau" et "assainissement" à un syndicat ou à leur communauté de communes (transfert facultatif), ou continuer à les exercer seules. Il a été évoqué que ce texte passerait en plénière à l'Assemblée Nationale le 17 ou le 18 décembre 2024, mais cette date a été compromise par les évènements politiques.

## Travaux

### Voirie 2024

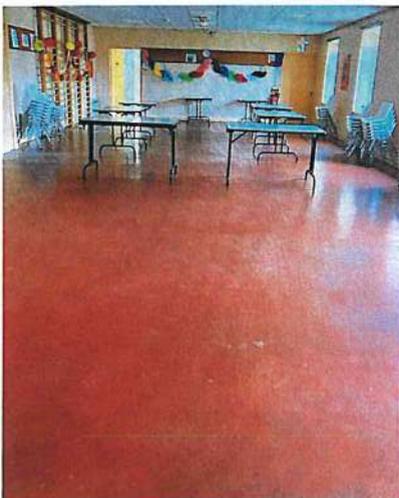
Réfection partielle des chemins de Prarouet, le Plomb et premier tronçon du chemin de la côte des pins , ce dernier a bénéficié d'une réfection complète des 100 derniers mètres qui desservent une habitation isolée, l'état du chemin ne permettant plus un déneigement optimum.

Les « nids de poules » restants, seront traités au printemps prochain en enrobé à froid.

Une demande de subvention sera déposée auprès du département de la Loire afin de poursuivre les réfections partielles en 2025. Devraient être concernés : chemins du Sapillon, de la Lumière du matin, tronçon chemin de la Côte des Pins et Route des Palais



### Rénovation de la salle polyvalente



Quelques photos pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'apprécier les travaux réalisés, l'espalier a été déposé permettant ainsi de gagner en surface, le sol saumon foncé (datant de 1989) et les murs d'une couleur rosée ont fait place à des couleurs plus tendances.



### Dissimulation de réseaux



Après de nombreux mois de travaux, l'enfouissement des réseaux électricité et fibre chemin de la côte des pins, sont presque achevés. Ils vont permettre la suppression d'une trentaine de poteaux, permettant ainsi de sécuriser l'alimentation électrique et fibre des habitations riveraines, ainsi qu'une amélioration de l'aspect paysager de ce secteur. Nous espérons que d'autres hameaux pourront bénéficier de ce type de travaux.

Nous remercions le SIEL et ENEDIS pour la prise en charge total des frais.

## Informations diverses

### Adresses postales individuelles

Il semble que certains d'entre vous rencontrent des problèmes d'adresse postale auprès de différents organismes administratifs ou tout simplement avec la poste et les services de livraison de colis. Si vous êtes concernés, merci de bien vouloir contacter le numéro d'urgence de la mairie 06.40.94.05.20 afin que nous puissions apporter une solutions rapide à votre problème.

Afin de faciliter les livraisons diverses, la section de voirie située entre le centre bourg et le croisement D37 x D8 sera rebaptisée Route de Tarentaise. Les riverains recevront rapidement un certificat d'adressage. Le chemin communal desservant le GAEC du Plomb, actuellement sans intitulé officiel, sera baptisé Chemin du Fauvet.

### Inauguration piste VTT Pont Souvignet

Une piste, intitulée « La Gary », longue de 2 km, classée bleue, donc accessible à tous, a été créée à l'initiative de Bessat Cycle sur la commune de Tarentaise sur des parcelles appartenant à la ville de Saint Etienne. Attention, il s'agit d'une piste descendante, pas d'un parcours de randonnée.

En accès libre, la piste propose trois niveaux de difficulté croissants, avec quelques sauts de faible amplitude sur les sections techniques. Les secteurs les plus ardues peuvent cependant être contournés. « La Gary », balisée en bleu sur fond blanc, est accessible de deux façons :

- Soit depuis le Pont Souvignet, en remontant par la piste forestière.
- Soit en partant du Tremplin, au-delà de la maison du garde, après l'intersection Praveilles/Digonnière.



Une nouvelle piste verra le jour en 2025, traversant les parcelles communales situées « Aux Chirouzes »



### Coupe de bois

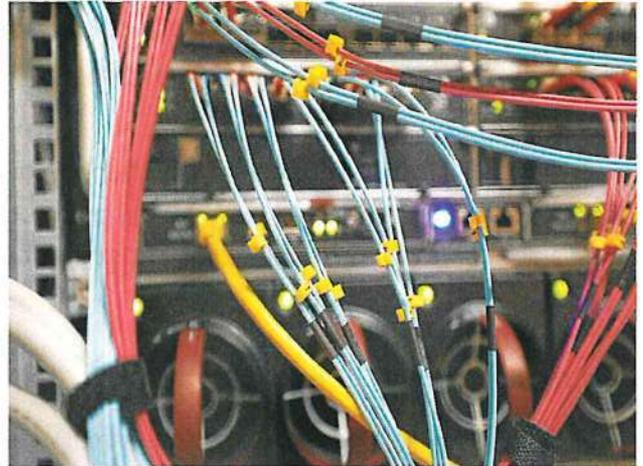
La coupe de bois aux Etartais, vendue depuis plusieurs années est enfin réalisée, elle a nécessité la création d'une piste de débardage et la réalisation d'un dépôt de stockage. Ce dernier améliore nettement la desserte à la station d'épuration.

Sur le site des Chirouzes, une coupe de bois dépérissants s'est ajoutée à la celles prévues dans le programme d'aménagement forestier de la commune de Tarentaise.

## Infos utiles

### Panne internet, téléphone, dommages sur les réseaux, à qui s'adresser ?

Si vous constatez une panne ou un dysfonctionnement de vos accès internet, téléphone, une qualité de connexion mauvaise ou un dommage sur les réseaux (câble coupé ou décroché, équipement endommagé) le premier réflexe est de contacter votre opérateur ou Fournisseur d'Accès Internet (FAI). Leurs coordonnées sont visibles sur votre facture. Ils doivent prendre en charge votre demande et engager des vérifications sur les équipements et le réseau pour rechercher l'origine du dysfonctionnement. La panne peut provenir du domaine privé ou du domaine public.



#### Si la panne provient du domaine public :

Votre opérateur fera le lien avec le gestionnaire de l'infrastructure réseau pour les réparations : THD42 pour la fibre optique et Orange pour le réseau cuivre (internet haut débit par ADS, téléphonie, télévision).

#### Si vous constatez un dommage sur le réseau public :

Pour le réseau cuivre (étiquette bleue sur le poteau), le service [dommages-reseaux.orange.fr](https://dommages-reseaux.orange.fr) permet de signaler une avarie sur le réseau Orange : poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou trop bas, déterrés ou arrachés, armoire ouverte ou détériorées ...

Pour le réseau fibre optique (étiquette verte sur le poteau) signaler le dommage sur [www.dommages.thd42exploitation.fr](https://www.dommages.thd42exploitation.fr)



#### Dans quel cas contacter la mairie ?

Si vous estimez que le dommage au réseau représente un danger grave susceptible de mettre en péril l'intégrité physique des personnes : un câble à hauteur d'homme, un poteau qui traverse la voirie ...

#### Pour les pannes d'électricité :

Contactez ENEDIS qui est le gestionnaire du réseau électrique. Si la panne ne vient pas de chez vous, vérifiez si vos voisins sont également touchés par la panne. S'il s'agit d'une coupure de courant générale contactez le service dépannage Enedis disponible 7j/7 24h/24 au 09 726 750 42. L'origine d'une coupure d'électricité peut être identifiée sur le site [panne et interruption Enedis coordonnées](https://panne-et-interruption.enedis.fr).

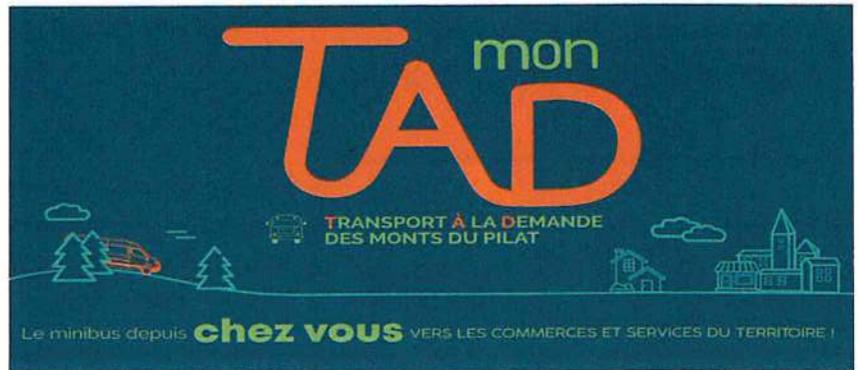
## Transport à la demande

Besoin de vous rendre chez le médecin, dans une Maison France Services, faire vos courses, ... ?

### Pour qui ?

Service prioritairement destiné aux personnes domiciliées sur le territoire :

- de plus de 75 ans,
- en perte d'autonomie,
- à mobilité réduite,
- en insertion professionnelle
- en situation de précarité-mobilité.



### Comment ça marche ?

1. Réservez votre trajet par téléphone au 04 8000 7000 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi, de 8h à 19h, jusqu'à 15h la veille du jour souhaité.
2. Le minibus vous récupère directement chez vous.
3. Il vous emmène aux arrêts de votre secteur.

**Prix :** 2€ le trajet (valable pour une correspondance avec L17) - **Points de vente :** à bord du véhicule ou dans les Maisons France Service

## Messages des associations, de la bibliothèque et du commerce



### La bibliothèque

Plusieurs animations ont été proposées :

- Participation aux journées nationales dédiées aux bibliothèques et aux médiathèques intitulées « Biblis en folie ». avec accueil café, mandalas, troc de livres,
- Participation au prix Littéraire EXBRAYAT,
- Expositions : Cube Edito, Passion Chocolat et Vive le sport avec vitrine Playmobil

## Tarentaise Jeux

Cette année, l'association Tarentaise Jeux anime différents événements autour du jeu de société.

- le mercredi matin, pour un temps parent-enfant (jusqu'à 8-10 ans) : Venez découvrir la centaine de jeux mise à disposition. Gratuit, pantoufles/chaussons obligatoires !
- le vendredi soir, en famille (enfants à partir de 6 ans, autonomes et sous la responsabilité de leurs parents) : Des centaines de jeux à tester. Entrée : 2€ par personne, 5€ par famille.
- le samedi soir, entre adultes uniquement. Entrée : 2€ par personne. le samedi après-midi, réservé aux joueurs confirmés et sur réservation (contact obligatoire au préalable).

Nous proposons également la location de tous nos jeux de manière ponctuelle ou abonnement à l'année.

Découvrez l'intégralité de nos jeux sur Myludo.fr (taper « association tarentaise jeux » dans la barre de recherche, puis dans utilisateurs. Deux comptes vous sont proposés : 1 enfant, 1 adultes/famille).

Dates fixées sur l'agenda illiwap, n'hésitez pas à nous contacter.

Renseignements et informations : Perrine au 0662835928 ( il est fortement conseillé de nous contacter au préalable).

## Le Vieux Frêne devient " BISTROT DE PAYS"



C'est en 2023 que Marion Bourgin fédératrice des Bistrots de pays a contacté Gregory Blachon qui semblait cocher toutes les cases pour entrer dans ce réseau associatif avec beaucoup de critères particuliers.

Après avoir rempli un dossier très strict, Grégory a reçu la visite d'un audit en tant que client "mystère" en septembre 2024. Ce dernier a apprécié son travail et son implication dans le village et c'est tout naturellement que le bar restaurant a reçu son agrégation à la fédération des "bistrots de pays ».

Son principal atout : promotion des produits locaux à faible distance avec des tarifs acceptables et appréciables aux yeux de tous.

Le Vieux Frêne est actuellement seulement le 3<sup>ème</sup> de la Loire à figurer dans le guide.

Les guides nationaux sont en vente au Vieux Frêne pour seulement 5,00 euros, n'hésitez pas !

## Agenda 2025

- Samedi 11 janvier : 12h : repas des aînés  
15h : Théâtre - 17h30 : galette et vœux du maire  
Tous les habitants de Tarentaise sont conviés à partir de 15 heures
- Samedi 8 mars : Fête de la bière organisée par le Comité des fêtes de Tarentaise
- Samedi 12 avril : Tartirando organisée par le Comité des fêtes de Tarentaise : 2 itinéraires de randonnée pédestre avec repas tartiflette à l'arrivée
- Concours de pétanque : date à définir en juillet : organisée par le Comité des fêtes de Tarentaise
- Samedi 24 mai : Vétathlon organisé par le COT
- Samedi 1 juin : assemblée générale de l'ACCA de Tarentaise
- Samedi 14 juin : Marché des producteurs organisée par le Comité des fêtes de Tarentaise
- Samedi et dimanche 26 et 27 juillet : Ball Trap organisé par l'ACCA de Tarentaise
- Juillet : date à définir – concours de pétanque organisé par le Comité des fêtes de Tarentaise

## Numéros utiles

### Mairie

 **URGENCES**

06 40 94 05 20

 04 77 20 40 98

 [mairie@tarentaise42.fr](mailto:mairie@tarentaise42.fr)

### Maison des Services

 04 27 64 80 52

 [mds@cc-montsdupilat.fr](mailto:mds@cc-montsdupilat.fr)

### SICTOM

 04 27 64 80 52

<https://www.facebook.com/sictomvelaypilat4243>

## Parc du Pilat

### La forêt du Pilat face au dérèglement climatique

Aujourd'hui, le dérèglement climatique engendre une modification profonde et rapide des conditions de vie des arbres qui impactent la croissance et la vitalité des forêts : canicules, sécheresses, tempêtes, neiges lourdes, gelées tardives, orages violents, grêle ... Pour faire face aux évolutions rapides du climat, la forêt du Pilat doit s'adapter. La gestion des forêts nécessite également d'être repensée, optimisée sur le temps long.

Alimenté des dernières publications scientifiques, le Parc du Pilat a travaillé avec les acteurs de la forêt et propose en 5 points, des modalités de gestion qui peuvent s'appliquer face à ces nouvelles règles du jeu.

Les pistes préconisées vont dans le sens d'une gestion de la forêt en mélange d'essences et à couvert continu (sans coupe rase). Ces modalités renforcent la capacité de faire face aux perturbations climatiques et répondent en même temps aux enjeux économiques, de biodiversité et sociétaux de la forêt du Pilat.

Lors d'ateliers collectifs, élus et experts de la forêt ont travaillé à une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique dans le domaine forestier. Soixante-huit actions ont été définies et sont à mener dès à présent ou à horizon plus lointain par l'ensemble des acteurs locaux de la filière forêt-bois.

Cette stratégie a été résumée dans une fiche synthétique de 4 pages, distribuée aux propriétaires forestiers. **La Fiche info / La forêt du Pilat face au dérèglement climatique est disponible en téléchargement sur le site internet du Parc du Pilat**

### Le Conservatoire des savoir-faire rares du Pilat

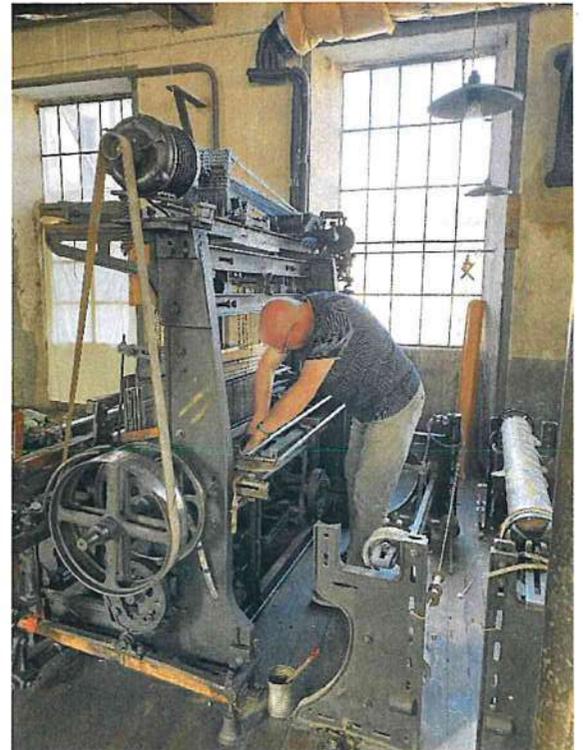
Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Pilat a mis en place un programme de conservation et de transmission des savoir-faire des activités traditionnelles, notamment dans le domaine du textile.

Plusieurs campagnes de captation des gestes ont été réalisées dans des entreprises et des musées partenaires, comme le Musée d'art et d'Industrie de Saint-Etienne ou la Maison des Tresses et Lacets à La Terrasse-sur-Dorlay.

Les productions issues de ces captations contribuent à l'apprentissage pour les nouveaux salariés des entreprises ou pour les médiateurs de musées, en complément des formations sur le tas.

Mais l'ambition est plus grande. Ces conservations visent aussi à formaliser une ressource immatérielle à partir de laquelle il sera possible de créer ou de renforcer des dynamiques économiques.

Pour plus d'informations et pour accéder au contenu de ce conservatoire, il suffit de contacter le Parc du Pilat.



### Révision de la charte, le nouveau projet de territoire présenté aux Pilatois

Le projet de territoire qui permet le classement du Pilat en Parc naturel régional doit être renouvelé. Après une phase de concertation, puis une co-construction avec l'ensemble des élus du Pilat, le projet prend forme, il fera l'objet d'une enquête publique en mars et avril 2025.

Avant cela, il sera présenté officiellement aux Pilatois lors de **5 réunions publiques les lundi 20, mercredi 22, mercredi 27 janvier, et les mercredi 5 et lundi 10 février.**

Vous retrouverez l'intégralité du projet et le détail de la procédure sur le site du parc du Pilat, rubrique « destination 2041 ».

## Centrale villageoise

### Une centrale villageoise dans les Monts du Pilat : rejoignez PILAT WATT !

#### Pilat Watt



Une belle initiative voit le jour dans les Monts du Pilat : **PILAT WATT**, une centrale villageoise créée par et pour les habitants, les entreprises et les collectivités locales. Son objectif ? Produire de l'électricité solaire, ici, sur notre territoire, tout en impliquant les citoyens et les collectivités locales.

#### Mais une centrale villageoise, c'est quoi ?

C'est une façon simple et efficace de produire de l'énergie verte à l'échelle locale. En installant des panneaux solaires sur de grandes toitures (bâtiments publics, fermes, entreprises), PILAT WATT génère une électricité propre et la redistribue aux habitants et structures qui participent au projet.

#### L'intérêt ?

- **Devenir acteur de la transition énergétique**, directement depuis votre territoire.
- **Réduire votre facture d'électricité** grâce à une **électricité locale, à coût stable et indépendante des grandes fluctuations du marché**. Le prix prévisionnel est d'environ 0.15€/kWh Hors Taxes.
- **Contribuer au développement économique local**, tout en respectant l'environnement.

#### Pourquoi rejoindre PILAT WATT ?

En devenant actionnaire, vous participez activement au projet. **Une action coûte 100€** (vous pouvez en acheter plusieurs) et permet de soutenir les études, les diagnostics et l'installation future des panneaux.

#### Où en est le projet ?

Pour l'instant, PILAT WATT recense des toitures adaptées. **En 2025**, l'objectif est de finaliser les **études techniques et les diagnostics**. L'installation des premiers panneaux solaires est envisagée courant 2025 ou début 2026.

#### Ce n'est pas tout !

PILAT WATT organise aussi des **commandes groupées de kits photovoltaïques** en partenariat avec **Solarcoop**, une coopérative qui favorise l'autonomie énergétique des particuliers. Ces kits, faciles à installer, permettent à chacun de produire une partie de son électricité chez soi et de réduire sa dépendance au réseau électrique. Une belle solution pour économiser et agir pour la planète !

#### Et vous, vous nous rejoignez ?

Que vous soyez un habitant, une entreprise ou une collectivité, vous pouvez prendre part à cette belle aventure. Plus nous serons nombreux, plus le projet aura d'impact !

✉ **Contactez-nous :** [contact@pilatwatt.fr](mailto:contact@pilatwatt.fr)

🌐 **Découvrez-en plus :** [www.pilatwatt.fr](http://www.pilatwatt.fr)

## Pourquoi réviser un PLU ?

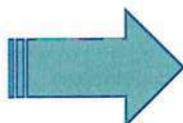
Le Conseil Municipal de Tarentaise a décidé par **délibération du 26 juillet 2024** de prescrire la **révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Plus concrètement, la commune s'est fixé les **objectifs** suivants :

- **Se mettre en cohérence avec les nouvelles obligations règlementaires** : Loi ZAN « Zéro Artificialisation Nette », Loi « Climat et résilience », Loi Grenelle II, Loi ALUR... ;
- **Se mettre en compatibilité avec les documents supra-communaux en vigueur**: Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne -Rhône-Alpes, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Loire, la Charte du PNR du Pilat... ;
- **Régulariser le règlement graphique actuel** en supprimant les secteurs soumis au RNU, et ainsi appliquer les règles du PLU sur l'ensemble du territoire communal ;
- **Conforter son attractivité résidentielle** tout en veillant à la préservation de son cadre de vie ;
- **Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain, favoriser la densification des espaces urbanisés** ;
- **Créer une zone d'activité dimensionnée à la commune** afin de conserver de l'économie, du travail et de l'emploi permettant de limiter les déplacements domicile travail.
- **Préserver les espaces agricoles et naturels** à forts enjeux paysagers.

Pour mener à bien la révision de ce PLU, la commune se fait accompagner par le bureau d'études **CAMPUS Développement**.

## C'est quoi un PLU ?

Le PLU est à la fois un document réglementaire et une démarche politique qui se décline autour de **4 étapes incontournables**



Le PLU, c'est quoi ?

Un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement de la commune pour les 10 à 12 prochaines années

Un outil de planification qui régit le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée

### Les étapes du projet

- 01**  
**OBSERVER le territoire**  
**LE DIAGNOSTIC**  
Permet de faire un état des lieux du territoire sous tous ses angles (habitat, équipement, patrimoine, économie, déplacements, environnement...) afin de mettre en lumière les enjeux du territoire.
- 02**  
**CHOISIR un cap**  
**LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**  
Exprime une vision stratégique du développement du territoire.
- 03**  
**DEFINIR des Règles**  
**LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE**  
Détermine où et comment construire sur la commune, en définissant pour chaque secteur, les règles de construction applicables.
- 04**  
**VALIDER le projet**  
**LA VALIDATION**  
L'approbation définitive du PLU par le Conseil Municipal intervient après consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambres consulaires...) et enquête publique.

## Un dispositif de concertation et de communication au cœur de la démarche du PLU

La commune souhaite inscrire la concertation au cœur de la démarche de révision générale du PLU en proposant un dispositif adapté aux problématiques de la commune ; ce dispositif est par ailleurs appuyé par un volet communication afin d'accorder une place importante à l'information des forces vives du territoire et plus généralement de la population.

Par conséquent, un cahier de doléances en format papier est mis à disposition des habitants de Tarentaise, en Mairie. Des informations sur la procédure seront consultables sur le site Internet de la commune <http://www.tarentaise-pilat.fr/> tout au long de la procédure. A minima, une réunion publique sera organisée au cours de la démarche.

La démarche sera aussi marquée par la tenue d'une enquête publique, qui permettra à tout citoyen de donner un avis sur le dossier et de déposer des contributions. Attention, les requêtes et doléances ne doivent pas remettre en cause l'économie générale du PLU.

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant (sous réserve de la période des élections municipales en 2026) :

### DÉMARCHE ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL

